

BRIGADE DE LA DISSIDENCE

LE PEUPLE REPREND L'INITIATIVE • WWW.LA-DISSIDENCE.FR

« **FONDER ET GÉRER UNE BRIGADE DE LA DISSIDENCE** »

www.la-dissidence.fr

Introduction

La Dissidence est une organisation récente rassemblant plusieurs organisations politiques, mais également un nombre grandissant de soutiens individuels. Il est rapidement apparu que notre organisation devait se doter d'un maillage de structures locales destinées à rassembler les Volontaires de la Dissidence dans chaque commune. Ainsi sont nées les Brigades de la Dissidence, dans le but d'investir le terrain pour accompagner le développement de notre force de Résistance.

Cette notice a pour but de vous accompagner dans la fondation et la gestion d'une Brigade de la Dissidence. Si des questions subsistent, n'hésitez à vous adresser directement à un membre de la Coordination Nationale de la Dissidence.

1 – A quoi sert une Brigade de la Dissidence ?

Une Brigade rassemble l'ensemble des Volontaires de la Dissidence d'une même commune. Elle a pour vocation d'offrir un cadre pour agir, une structure souple permettant d'optimiser l'engagement de chacun au service de la Résistance. La Brigade relaie sur le terrain les mots d'ordre de la Dissidence, et fournit à chaque Volontaire un cadre d'expression et d'action permettant de donner les moyens à la puissance populaire de s'exprimer.

2 – Quels sont les champs d'action d'une Brigade de la Dissidence ?

Une Brigade agit selon trois axes : *la dissidence politique ; la dissidence économique ; et la solidarité populaire.*

La dissidence politique regroupe les activités politiques tels que les tractages, les collages d'affiches, l'organisation de réunions de débats et de meetings, la diffusion du Manifeste de la Dissidence. Il s'agit de prendre part à l'émergence d'une alternative complète au capitalisme en offrant des propositions claires et cohérentes, en les diffusant, en nourrissant un élan de défiance populaire envers le paysage politique qui ne propose aucune solution réaliste.

La dissidence économique regroupe l'ensemble des actions menées par les brigades en faveur de l'émancipation des salariés et de la lutte contre l'exploitation. Dans ce cadre, les Brigades soutiennent les salariés lors des grèves et conflits sociaux, défendent les services publics et les acquis sociaux, et participent à l'émergence et au développement des nouvelles formes de l'économie sociale et solidaire (S.E.L, AMAP etc...).

La solidarité populaire regroupe les actions menées dans une perspective de solidarité avec toutes celles et tous ceux qui souffrent à cause de ce système inique. Ainsi, les Brigades apportent leurs soutiens moral et matériel aux sans-abris participent à des actions telles que des distributions gratuite de soupe populaire, de vêtement, de première nécessité ou de livres. Par ailleurs, les Volontaires de la Dissidence sont invités à soutenir bénévolement les différentes associations de solidarité déjà implantées, et à participer à leurs actions.

3 – Comment fonctionne une Brigade de la Dissidence ?

Une Brigade rassemble l'ensemble des Volontaires de la Dissidence d'une même commune. Elle est dirigée par un Responsable de Brigade qui coordonne ses différentes activités, et qui représente la Brigade lors des discussions internes de la Dissidence.

Le Responsable de Brigade est l'interlocuteur privilégié vers lequel la Coordination Nationale de la Dissidence adresse ses instructions. Les décisions quant aux actions à mener sont décidées au sein de la Brigade, par la majorité, lors d'une vote interne. En cas de litige, la voix du Responsable de Brigade est prépondérante. Le Responsable de Brigade est nommé et révoqué par le Coordinateur National de la Dissidence.

Les Brigades de la Dissidence fonctionnent normalement grâce aux moyens et à l'énergie de leurs Volontaires, cependant il est possible de recevoir un soutien matériel d'une des organisations membres de la Dissidence.

4 – Comment fonder une Brigade de la Dissidence ?

Nous avons voulu faire de la création d'une Brigade une étape simple et rapide. Il suffit donc d'un nombre de minimum de deux Volontaires (majeurs) dans une même commune pour fonder une Brigade.

Il est nécessaire de prendre contact avec la Coordination Nationale de la Dissidence via le site (<http://la-dissidence.fr>), afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le terme « ***Brigade de la Dissidence*** » et ainsi acquérir une reconnaissance officielle concrétisée par une annonce sur le site de la Dissidence.

Important : nul ne peut utiliser le terme de « Brigade de la Dissidence » ni se revendiquer de notre organisation sans l'autorisation de la Coordination Nationale et une annonce officielle sur notre site.

5 – Règles importantes

Le Responsable de Brigade veille à ce qu'aucun acte ou propos à caractère raciste ou antisémite ne soient tenus au sein de la Brigade. Plus généralement, l'ensemble des activités de la Brigade doivent se dérouler dans le respect de la Loi, et en accord avec les principes fondamentaux de notre organisation.

